



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## FICHE D'INFORMATION

# Programme d'orientation des députés

Sous la direction du Président, l'Administration de la Chambre des communes offre à tous les nouveaux députés un programme d'orientation expliquant le soutien et les services qui leur sont offerts. Ce programme vise à donner aux nouveaux députés les renseignements sur l'administration et la procédure dont ils auront besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités à titre de parlementaires.

## Aperçu du Programme

- Chaque député est jumelé à un **agent de liaison de l'Administration de la Chambre** qui le guide tout le long de son orientation.
- Les députés sont invités à consulter *Source*, un **site intranet** conçu pour fournir des renseignements accessibles en temps utile. *Source* est consultable sur les appareils mobiles et divers dispositifs. Axé sur les tâches, le site s'intéresse avant tout aux étapes essentielles que doivent suivre les nouveaux députés. De plus, *Source* permet aux députés et à leurs employés d'accéder à un portail d'apprentissage intégré contenant des formations offertes en ligne et en personne.
- Les députés passeront leurs premières journées sur la Colline du Parlement au **Centre d'orientation des députés** qui a été établi à leur intention.
- Les députés sont invités à participer à **des réunions et à des séances d'orientation en petits groupes animées par des spécialistes de l'Administration de la Chambre** qui les aideront à s'acquitter de leur nouveau rôle et à établir leurs bureaux de la Colline et de circonscription. Ces séances seront l'occasion notamment de faire un survol de la Cité parlementaire et des questions de ressources humaines et de dotation, de ressources financières et d'infrastructure numérique.

- Peu avant l'ouverture de la nouvelle législature, les députés sont invités à **une séance d'orientation portant sur leur travail en Chambre**. Il sera notamment question du cadre physique de l'enceinte de la Chambre, de l'horaire de la Chambre et des procédures pour les débats et les votes.
- Avant de pouvoir occuper leur siège à la Chambre, les députés doivent prêter serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance lors d'une [cérémonie d'assermentation](#).

## Agents de liaison

Chaque nouveau député est jumelé à un agent de liaison qui assure un service personnalisé tout le long de l'orientation.

Les agents de liaison sont des employés chevronnés de l'Administration de la Chambre. Leur principale responsabilité consiste à guider les députés pendant leur orientation à l'égard des aspects administratifs et procéduraux de leurs fonctions parlementaires.

## Centre d'orientation des députés

C'est au Centre d'orientation des députés, situé dans la Cité parlementaire, que les nouveaux députés reçoivent de l'aide sur une foule de questions, notamment en ce qui concerne leur laissez-passer de stationnement et l'installation de leur équipement informatique et de leurs connexions Internet.

Les députés assistent à une série de réunions et de séances d'orientation visant à les familiariser avec leur nouvel environnement de travail et à leur fournir des renseignements clés pour les aider à établir leurs bureaux.

Des spécialistes de l'Administration de la Chambre sont sur place pour fournir de l'aide et des renseignements sur la dotation, les budgets, la technologie, la sécurité et les questions juridiques.

Un espace de travail temporaire est également disponible.

## **Source – l'intranet des députés**

L'information dont les députés ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires est accessible sur *Source*, un intranet conçu en fonction de leurs rôles particuliers.

*Source* propose un portail d'apprentissage où les députés et leur personnel, à Ottawa et dans les circonscriptions, peuvent facilement accéder à des cours en ligne portant sur les différents aspects de leur travail.

## **Séance d'orientation sur la procédure de la Chambre**

Une séance d'orientation sur la procédure de la Chambre aura lieu peu de temps avant la reprise des travaux parlementaires. Elle donnera aux députés un aperçu des événements qui se déroulent pendant les premiers jours de séance de la Chambre et expliquera en détail ce qu'est une journée de séance typique et les règles relatives au décorum dans cette enceinte.

Un groupe de députés chevronnés donnera des conseils sur la façon dont les nouveaux députés peuvent maximiser leur efficacité.

## **Autres renseignements relatifs à l'orientation**

La formation et le soutien assurés aux nouveaux députés par leur parti politique (pour ceux qui sont affiliés à un parti) s'ajoutent au Programme d'orientation des députés qu'offre l'Administration de la Chambre.

Une fois le Programme d'orientation terminé, les députés et leur personnel continueront d'avoir accès au matériel d'apprentissage au moyen de séances en ligne et en personne. L'Administration de la Chambre met à la disposition des députés diverses ressources pour les appuyer tout au long de leur mandat.

## Soutien pour les députés non candidats à la réélection et non réélus

L'Administration de la Chambre des communes a aussi mis en place un programme de transition pour soutenir les députés qui ne sont pas candidats à la réélection ainsi que les députés non réélus.

Une équipe de transition est en place pour superviser et coordonner la prestation des services liés à la paie et aux avantages sociaux, au départ des bureaux de la Colline et des bureaux de circonscription, au déménagement, au soutien à la transition de carrière et au règlement des aspects financiers liés au budget de bureau du député.

De plus, des agents de transition sont nommés comme point de contact principal pour appuyer les députés non candidats à la réélection et les députés non réélus ainsi que leurs employés pendant cette période.

## Ressources supplémentaires

- *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, [Ouverture d'une législature et d'une session](#)
- *Manuel des allocations et des services aux députés*, chapitre « [Élections](#) »

## Renseignements supplémentaires

### Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre des communes  
613-995-7882 | [heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)